

COMMISSION DES ENTERPRISES
DE SERVICE PUBLIC DU NOUVEAU-BRUNSWICK

DANS L’AFFAIRE d’une demande par WPS Canada Generation, Inc. pour approbation d’une modification de ses tarifs pour la vente d’énergie électrique et capacité de production par WPS Canada Generation, Inc. à Perth-Andover Electric Light Commission (“PAELC”)

ORDONNANCE

ATTENDU que WPS Canada Generation, Inc. a classé avec la Commission des entreprises de service public (la "Commission") une demande datée le vendredi 10 janvier 2003 (la "Demande") ainsi que la preuve déposée le vendredi 17 janvier, 2003;

ET ATTENDU que la Commission, ayant passé en revue la Demande et la preuve déposée, croit que c'est dans l'intérêt public que la Commission tienne une audience publique afin de considérer la Demande;

IL EST ORDONNÉ qu'une audience publique en cette matière soit tenue à l’hôtel de ville du village de Perth-Andover, à compter de 11 heures le mercredi 26 mars 2003 où et quand les intervenants et WPS Canada Generation, Inc. peuvent y assister et se faire entendre;

ET IL EST ORDONNÉ que toutes personnes qui entendent intervenir à l'audience publique sont tenues d'en donner avis par écrit au plus tard le mercredi 12 mars 2003;

ET IL EST ORDONNÉ qu'un avis d'audience publique dans le format ci-joint et marqué annexe "A" soit publié une fois dans chacun des journaux qui suivent sur ou avant le vendredi 14 février 2003:

The Telegraph Journal	Saint John
-----------------------	------------

et, dès que raisonnablement faisable, dans

Victoria County Record	Perth-Andover
------------------------	---------------

The Cataract Weekly	Grand Falls
---------------------	-------------

en anglais ou en français, selon la principale langue de publication du journal.

FAIT à Saint John, Nouveau-Brunswick, le 31 janvier 2003

PAR LA COMMISSION

La secrétaire de la Commission
Lorraine R. Légère